



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## ANNEXE 2

# GROUPE DE PREVENTION DU DECROCHAGE SCOLAIRE

## - GPDS -

### FICHE TECHNIQUE

MISSION DE  
LUTTE CONTRE LE  
DECROCHAGE  
SCOLAIRE

<p><b>Définition du GPDS</b></p> <p>Placé sous l'autorité du chef d'établissement, Il constitue le dispositif incontournable de la mission de lutte contre le décrochage scolaire de l'Education Nationale au sein de chaque établissement scolaire. Il se veut un dispositif permanent et réactif de veille concertée qui assurant véritablement le repérage et la prise en charge de tout jeune présentant des risques de rupture scolaire et de déscolarisation. Il est un groupe ressource qui associe l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de l'établissement pouvant apporter sa contribution dans la compréhension des situations des élèves concernés.</p> <p>Il est un levier pour mettre en oeuvre une prise en charge collective du décrochage scolaire au sein de l'établissement</p> <p>Il permet de mobiliser l'ensemble des professionnels de l'établissement autour de problématiques scolaires, sociales et professionnelles spécifiques.</p> <p>Il est inscrit dans l'action des réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi).</p> <p>Il assure également une sensibilisation de l'ensemble des personnels à la prévention du décrochage scolaire, en mettant en exergue le rôle et la place de chacun dans ce processus. La prévention du décrochage ne se résume pas à l'action seule du GPDS. Il s'agit d'une priorité nationale et ac-</p>	<p>Le GPDS a pour objectifs majeurs de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- sécuriser les parcours des élèves pour les maintenir dans un parcours de formation diplômant (<b>favoriser la persévérance scolaire</b>)</li><li>- prévenir et limiter les sorties prématurées du système éducatif sans qualification et sans diplôme et réduire l'absentéisme.</li></ul> <p>Son action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier, recenser et prendre en charge l'ensemble des élèves en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivés, absentéistes ou / et en situation de rupture scolaire.</li><li>- Proposer un relais aux équipes pédagogiques parfois fortement exposées à ces situations de démotivation et de déscolarisation, afin de déterminer, au sein d'un groupe élargi, les réponses les plus adaptées en matière de poursuite de formation ou d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.</li><li>- Faciliter le retour en formation des jeunes dans le cadre des réseaux FOQUALE</li></ul>
<p><b>Objectif</b></p>	

ANNEXE 2

<b>Public concerné</b>	<p>Tout élève de l'établissement est concerné et plus particulièrement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves rencontrant des difficultés d'intégration et d'adaptation scolaire pouvant les conduire à une déscolarisation</li> <li>- les élèves en risque ou en situation avérée de décrochage scolaire.</li> </ul> <p>Trois profils d'élèves peuvent être observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élèves en risque de décrochage pour lesquels quelques premiers signes doivent alerter les équipes éducatives et inciter à la vigilance.</li> <li>- Les élèves qui manifestent les premiers signes avérés de décrochage et pour lesquels une intervention est requise</li> <li>- Les élèves pour lesquels le décrochage scolaire est avéré depuis un certain temps, repérés l'année scolaire précédente et depuis la rentrée</li> </ul>						
<b>Principe de déontologie</b>	<p>La confidentialité des informations échangées pour la compréhension des situations doit être scrupuleusement respectée.</p> <p>Elle ne doit cependant pas constituer un frein au fonctionnement du GPDS et de ce fait, à une prise en charge efficace des jeunes concernés.</p> <p>L'adhésion des élèves et des familles constitue un axe fort du travail du GPDS</p>						
<b>Composition</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #d1eaf7;"> <th style="text-align: center; padding: 5px;"><b>Animation / Pilotage</b></th><th style="text-align: center; padding: 5px;"><b>Contexte</b></th><th style="text-align: center; padding: 5px;"><b>Membres participants</b></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 10px;"> <p>Le chef d'établissement est responsable de la mise en œuvre et du pilotage du GPDS.</p> <p>Il veille également au suivi de la mise en œuvre des actions et préconisations décidées.</p> </td><td style="padding: 10px;"> <p>Le GPDS est inscrit dans le projet d'établissement. Il constitue un outil majeur de la politique éducative au service de l'ensemble des élèves.</p> <p>Il fait l'objet d'une présentation et des résultats obtenus au conseil d'administration</p> </td><td style="padding: 10px;"> <p><b>Toutes les compétences doivent être mobilisées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnels de direction</li> <li>- Personnels médico-sociaux</li> <li>- CPE, COP, référent décrochage, chef des travaux</li> <li>- Enseignants (professeurs principaux)</li> <li>- Coordonnateur MLDS (pour expertise)</li> </ul> </td></tr> </tbody> </table>	<b>Animation / Pilotage</b>	<b>Contexte</b>	<b>Membres participants</b>	<p>Le chef d'établissement est responsable de la mise en œuvre et du pilotage du GPDS.</p> <p>Il veille également au suivi de la mise en œuvre des actions et préconisations décidées.</p>	<p>Le GPDS est inscrit dans le projet d'établissement. Il constitue un outil majeur de la politique éducative au service de l'ensemble des élèves.</p> <p>Il fait l'objet d'une présentation et des résultats obtenus au conseil d'administration</p>	<p><b>Toutes les compétences doivent être mobilisées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnels de direction</li> <li>- Personnels médico-sociaux</li> <li>- CPE, COP, référent décrochage, chef des travaux</li> <li>- Enseignants (professeurs principaux)</li> <li>- Coordonnateur MLDS (pour expertise)</li> </ul>
<b>Animation / Pilotage</b>	<b>Contexte</b>	<b>Membres participants</b>					
<p>Le chef d'établissement est responsable de la mise en œuvre et du pilotage du GPDS.</p> <p>Il veille également au suivi de la mise en œuvre des actions et préconisations décidées.</p>	<p>Le GPDS est inscrit dans le projet d'établissement. Il constitue un outil majeur de la politique éducative au service de l'ensemble des élèves.</p> <p>Il fait l'objet d'une présentation et des résultats obtenus au conseil d'administration</p>	<p><b>Toutes les compétences doivent être mobilisées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnels de direction</li> <li>- Personnels médico-sociaux</li> <li>- CPE, COP, référent décrochage, chef des travaux</li> <li>- Enseignants (professeurs principaux)</li> <li>- Coordonnateur MLDS (pour expertise)</li> </ul>					
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p>Le GPDS se réunit selon une fréquence déterminée au sein de l'établissement compte tenu des situations spécifiques.</p> <p>Il doit être en relation avec les instances que sont : le CESC, le conseil pédagogique, le conseil de la vie lycéenne, la commission éducative,...etc</p> <p>Il assure et définit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en place d'outils d'identification des élèves, de diagnostic des situations et de suivi des élèves pris en charge.</li> <li>- la procédure de recueil et de transmission des informations</li> <li>- l'accompagnement à la définition de projets scolaires ou professionnels.</li> <li>- l'organisation et suivi du devenir scolaire ou professionnel des élèves sortis récemment de l'établissement.</li> <li>- la mise en place et suivi des actions de remédiation et d'accompagnement.</li> <li>- La constitution d'un tableau de bord des élèves pris en charge (réponses proposées et décisions prises, résultats observés).</li> </ul>						

ANNEXE 2

<b>Types d'actions pouvant être mises en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail sur l'estime de soi, le bien être</li> <li>- Aide spécifique dans le cadre de l'Accompagnement Personnalisé</li> <li>- Tutorat</li> <li>- Soutien par les Assistants Pédagogiques</li> <li>- Accompagnement personnel à la réflexion sur le projet professionnel et personnel</li> <li>- Stages d'observation dans d'autres filières et accompagnement à la réorientation et vers d'autres établissements (l'accompagnement inter-établissements doit être nécessairement mise en place au même titre qu'un retour en scolarité quel que soit le moment de l'année).</li> <li>- Aide à la recherche de contrats en alternance</li> </ul>						
<b>Partenaires extérieurs</b>	<p>En cas de difficultés dans la prise en charge et dans le suivi internes, il est parfois nécessaire de faire prendre le relais par des intervenants extérieurs (associations, services sociaux, services éducatifs,...) dans une territoriale.</p> <p>Le fait de proposer à un élève d'être accompagné par un partenaire extérieur ne signifie pas que celui-ci n'est plus scolarisé et qu'il ne relève plus du GPDS.</p>						
<b>Evaluation</b>	<table border="1" data-bbox="332 822 2061 1164"> <thead> <tr> <th data-bbox="332 822 1019 869">Objet</th><th data-bbox="1019 822 1545 869">Actions</th><th data-bbox="1545 822 2061 869">Acteurs</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="332 869 1019 1164">           Les actions du GPDS doivent faire nécessairement l'objet d'une évaluation portant sur           <ul style="list-style-type: none"> <li>- les effets des mesures et actions mises en œuvre auprès des jeunes concernés,</li> <li>- l'organisation et le fonctionnement du GPDS (modalités de fonctionnement, outils de suivi mis en œuvre....etc).</li> </ul> </td><td data-bbox="1019 869 1545 1164">           Un bilan annuel sera réalisé et fera l'objet d'une communication à la DAFPIC-MLDS lors de l'enquête annuelle. Ce bilan sera présenté en conseil d'administration.            Une présentation par bassin sera faite lors des réunions CLAIN-FOQUALE         </td><td data-bbox="1545 869 2061 1164">           L'ensemble des membres du GPDS sous l'impulsion du chef d'établissement.         </td></tr> </tbody> </table>	Objet	Actions	Acteurs	Les actions du GPDS doivent faire nécessairement l'objet d'une évaluation portant sur <ul style="list-style-type: none"> <li>- les effets des mesures et actions mises en œuvre auprès des jeunes concernés,</li> <li>- l'organisation et le fonctionnement du GPDS (modalités de fonctionnement, outils de suivi mis en œuvre....etc).</li> </ul>	Un bilan annuel sera réalisé et fera l'objet d'une communication à la DAFPIC-MLDS lors de l'enquête annuelle. Ce bilan sera présenté en conseil d'administration. Une présentation par bassin sera faite lors des réunions CLAIN-FOQUALE	L'ensemble des membres du GPDS sous l'impulsion du chef d'établissement.
Objet	Actions	Acteurs					
Les actions du GPDS doivent faire nécessairement l'objet d'une évaluation portant sur <ul style="list-style-type: none"> <li>- les effets des mesures et actions mises en œuvre auprès des jeunes concernés,</li> <li>- l'organisation et le fonctionnement du GPDS (modalités de fonctionnement, outils de suivi mis en œuvre....etc).</li> </ul>	Un bilan annuel sera réalisé et fera l'objet d'une communication à la DAFPIC-MLDS lors de l'enquête annuelle. Ce bilan sera présenté en conseil d'administration. Une présentation par bassin sera faite lors des réunions CLAIN-FOQUALE	L'ensemble des membres du GPDS sous l'impulsion du chef d'établissement.					

## ANNEXE 2

<b>Les points de vigilance à observer</b>	<p>Le GPDS n'est pas l'affaire d'un spécialiste, mais bien de l'ensemble des acteurs de l'établissement Le GPDS doit rester centré sur la problématique du décrochage et non évoquer des difficultés interrelationnelles ou interprofessionnelles entre personnels de l'établissement Un élève en difficulté scolaire n'est pas un élève décrocheur L'action du GPDS ne doit pas se limiter à une proposition de ré-orientation systématique des élèves Le GPDS ne doit pas être perçu comme une instance à part mais bien en articulation avec les autres instances Le GPDS n'est pas le lieu où l'on considère des mesures disciplinaires ou de rappel à la règle. Aucune liste des élèves pris en charge par le GPDS ne doit rester à disposition ou à la vue de tous Veiller à ne pas stigmatiser certains élèves ou certaines classes La confiance avec l'élève et la famille se construit dans le respect des engagements pris</p>
<b>Outils</b>	<p>Conduite d'entretien d'explicitation, d'accompagnement individuel Organisation du tutorat Connaissance du rôle et des contributions possibles de chacun Connaissance des différents dispositifs existant à destination des élèves absentiéistes ou décrocheurs Fiche de repérage professeur principal Tableau de suivi des signalements et des prises en charge</p>

## ANNEXE 2